

Le présent Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) remplace les Orientations Régionales de Production de la forêt privée bourguignonne (ORP) en vigueur depuis le 17 août 1972. Ainsi donc, un ouvrage se ferme, après 34 ans d'histoire forestière écrite par une génération de forestiers ; un nouvel ouvrage est ouvert, permettant d'entrer dans le nouveau siècle avec un état des lieux à jour et des perspectives nouvelles, adaptées aux enjeux du futur.

Même si la forêt demeure plutôt stable malgré les perturbations climatiques, elle évolue plus vite qu'on ne le pense souvent. Le contexte forestier, lui aussi, a beaucoup changé : les usages du bois ne sont plus tout à fait les mêmes, les prix des bois n'ont cessé de baisser et celui de la main d'œuvre d'augmenter ; la mécanisation est devenue indispensable, et elle a ses exigences.

Le forestier est maintenant confronté à une demande sociale pressante : on lui demande d'intégrer l'écologie, la biodiversité, et le paysage dans sa gestion. Il est invité à prendre en charge des préoccupations d'intérêt général, sans qu'il puisse encore bien identifier qui l'aidera à en assumer les coûts.

Les sylviculteurs ont changé : leur attachement à la forêt, s'il reste fort, est souvent contrarié par l'éloignement, par le manque de temps, par la prise en main tardive de la gestion à l'âge de la retraite et souvent plus tard, sans avoir préalablement pu s'imprégner de la vie forestière, sans formation. Et pourtant, on leur demande sans cesse plus de connaissances, de professionnalisme, de responsabilisation.

Les ORP étaient un document d'orientation pour l'amélioration de la production, dans un contexte, plus simple que celui d'aujourd'hui, de reconstruction d'après-guerre. Le SRGS est un document d'orientation de la politique de gestion durable des forêts privées bourguignonnes, intégrant les aspects économiques, écologiques et sociaux de la gestion forestière. Il est réalisé par le CRPF comme le prévoit le Code Forestier en tenant compte des engagements de l'Etat pour la gestion forestière durable, et des Orientations Forestières Régionales (ORF, mai 1999), mais aussi des enjeux, contraintes et perspectives spécifiques de la forêt privée bourguignonne, abondamment décrits dans le document.

Ce qu'il y a de contraignant, on doit le subir parce que c'est la loi et qu'elle s'impose à tous. Ce qu'il y a de constructif (l'incitation à réfléchir sur les options à prendre, les conseils donnés, les essais et la recherche effectués pour affiner les méthodes) doit être objectivement ressenti comme tel.

Le SRGS se veut très ouvert sur les multiples voies possibles d'amélioration de la forêt à partir d'un peuplement donné ; il ne prescrit pas : il offre des éléments pour que le sylviculteur choisisse lui-même l'itinéraire le plus approprié à sa forêt, au contexte local et à sa situation personnelle.

C'est un document de référence pour l'agrément des plans simples de gestion, du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, des Règlements Types de Gestion, et d'une façon générale, pour toutes les orientations et décisions publiques concernant la forêt privée bourguignonne.

C'est surtout un document destiné à aider le sylviculteur bourguignon à mieux connaître les milieux forestiers de sa région, leurs potentialités, à mieux orienter sa gestion et ses itinéraires.

Le SRGS se veut donc un document utile. C'est un outil de progrès pour la forêt, au bénéfice des sylviculteurs qui sont engagés ou veulent s'engager sur la voie de la gestion durable pour "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" comme l'a si bien dit Madame Bruntland, Ministre de Norvège, en 1987, sans se douter probablement du succès à venir de cette définition.

Le SRGS est fait pour servir ; et je forme le vœu qu'il serve à tous les forestiers de Bourgogne, à tous ceux qui aiment notre forêt, et à ceux qui sont persuadés qu'elle est un élément important de l'aménagement de notre belle région.

Charles de Ganay

Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne